

CONSEIL DE L'EUROPE
CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE
SEIZIEME REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE
DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Paysage et coopération transfrontalière
Le paysage ne connaît pas de frontière

Andorre la Vieille, Andorre
1-2 octobre 2015

DISCOURS D'OUVERTURE

Représentante du Secrétaire général du Conseil de l'Europe
Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage, Conseil de l'Europe

Je me permets, Madame la Ministre de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable de l'Andorre, Madame la Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Madame la Représentante du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe, Mesdames et Messieurs, d'intervenir en cette session d'ouverture afin de vous faire part des regrets de la Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, Madame Gabriella Battaini-Dragoni, de ne pas être présente aujourd'hui parmi vous en raison de la tenue, à ces mêmes dates, de la Session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Strasbourg, et afin de vous faire part de ses plein vœux de succès pour cette 16^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

Veillez recevoir Madame la Ministre, tous nos remerciements pour votre bel accueil et la précieuse collaboration de votre Ministère dans l'organisation de cet événement. Tous nos remerciements vont ainsi à M. Marc Rossell, Directeur général de l'environnement et du développement durable, à Mme Anna Moles, Chef d'Unité paysage, biodiversité et évaluation environnementale, Représentante nationale pour la Convention européenne du paysage et à Mme Natàlia Rovira, Responsable de la stratégie et de la communication pour le considérable travail réalisé.

Nous vous adressons d'ores et déjà un grand merci pour nous avoir permis de découvrir les superbes paysages de la Vallée du Valira d'Orient et du Nord de l'Andorre.

Nous nous réjouissons de la tenue de cet événement auquel participent d'éminentes personnalités et experts de l'Andorre et des Etats membres et non-membres du Conseil de l'Europe, les Président et Présidents honoraires de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, les membres de deux Comités directeurs du Conseil de l'Europe – de la culture, du patrimoine et du paysage, et de la bonne gouvernance –, des représentants d'institutions et administrations publiques, des universitaires, professionnels et des représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, œuvrant en faveur d'une gestion attentive des paysages et de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage. Qu'ils en soient bien vivement remerciés.

La Convention européenne du paysage a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, puis ouverte à la signature des Etats membres de l'Organisation en l'an 2000, afin de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et de favoriser la coopération à cet égard. La Convention, vous le savez, s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne donc de la même façon les paysages pouvant être considérés comme

remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés. A ce jour, 38 Etats membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Convention et deux autres l'ont signée.

Organisées périodiquement par le Conseil de l'Europe, les Réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ont pour objectif de présenter de nouveaux concepts et réalisations en application de la Convention et représentent un véritable forum d'échange de pratiques et d'idées. Les expériences réalisées par l'Etat qui accueille la réunion sont spécialement présentées.

Nous espérons ainsi que cette rencontre « *Paysage et coopération transfrontière : le paysage ne connaît pas de frontières* », dont l'intitulé est hautement symbolique en ces périodes difficiles où de nombreux peuples aspirent à des paysages de paix, contribuera à bâtir des ponts, des liens, des amitiés entre des institutions, entre des personnes, afin de prendre soin du paysage, considéré comme espace de vie des êtres humains, présents et à venir.

Mme Liv Kirstine Mortensen, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Haut Conseiller, Ministère du gouvernement local et de la modernisation de la Norvège s'adressera à vous.

Son intervention sera suivie de celle de Mme Sanja Ljeskovic Mitrovic, Vice-Ministre du développement durable et du tourisme du Monténégro, Vice-Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et Membre du Bureau du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe.

Je les remercie tout particulièrement de leur présence.

*